

Conditions générales de vente

Stäubli Electrical Connectors SAS (nommé « Stäubli »)

1. Généralités – Champs d'application

Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui remplacent les précédentes et prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achats, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de Stäubli.

Les présentes conditions générales de vente peuvent être modifiées et seules sont prises en compte celles en cours au moment de la validation de la commande par l'acheteur.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits par Stäubli sauf accord préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. En conséquence, la passation d'une commande par un acheteur emporte l'adhésion sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit et signées par Stäubli avant acceptation de la commande.

Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogue, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur indicative, non contractuelle.

2. Commande

Les commandes passées par télécopie, internet, ou téléphone engagent l'acheteur dès leur réception par le vendeur, dans ce cas, la réception des marchandises vaut acceptation des conditions générales de vente consultables sur le site internet www.staubli.com/electrical.

Toute commande adressée au vendeur a un caractère ferme, définitif et irrévocable même si elle est passée par l'intermédiaire de ses agents ou représentants dès lors qu'elle se trouve en stricte conformité avec son offre, alors même qu'elle n'aurait reçu confirmation de sa part. Lorsque la commande ne se trouve

pas en conformité avec sa dernière offre, le vendeur dispose d'un délai de 15 jours pour renoncer à la commande sans que pour autant l'acheteur puisse se rétracter. Passé ce délai, la commande est réputée ferme, irrévocable et définitive pour les deux parties même en l'absence d'accusé de réception.

3. Annulation ou modification de Commande

Exceptionnellement, la commande peut être annulée ou modifiée à la demande de l'acheteur, sous réserve du consentement express de Stäubli. Toute modification de commande peut entraîner une augmentation de son coût, laquelle sera communiquée au client pour acceptation, et/ou une modification du délai de livraison de ladite commande. En cas d'annulation, tous les frais et dépenses engagés par Stäubli avant l'annulation et en lien avec la commande sont à la charge de l'acheteur.

L'acheteur a la responsabilité de vérifier les études et les calculs qui lui ont été fournis par Stäubli au regard des conditions d'utilisation prévues.

4. Prix

Les prix s'entendent, sauf stipulation express du vendeur, départ usine (Incoterms 2010).

Les prix proposés aux acheteurs à la date de la commande sont des prix révisables ; ils sont susceptibles de réactualisation notamment en fonction de la variation des coûts de leurs éléments constitutifs dans le cadre de la législation en vigueur. La date de mise du matériel ou de la marchandise à disposition de l'acheteur détermine la fixation du prix définitif qui sera fonction du prix usine ou importateur à ce moment-là. Les variations des cours ne peuvent en aucun cas être un motif de résiliation de la commande.

En cas de produits fabriqués sur mesure, la quantité de ces produits peut varier de plus ou moins 10 % par rapport à la quantité commandée, sans ajustement du prix unitaire facturé.

Toute commande de produits hors gamme photovoltaïque inférieure à 300-€ HT sera acceptée mais supportera un supplément forfaitaire de 50-€ HT, dont 20,-€ HT

englobant les frais de transport, d'emballage, de douane et d'assurance.

Toute commande de produits de la gamme photovoltaïque inférieure à 500-€ HT sera acceptée mais supportera un supplément forfaitaire de 75-€ HT, dont 25,-€ HT englobant les frais de transport, d'emballage, de douane et d'assurance.

5. Paiement

Conformément à l'article L.441-6 du Code du Commerce, le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante-cinq (45) jours fin de mois ou soixante (60) jours à compter de la date d'émission de facture.

En cas de retard de paiement des sommes dues par l'acheteur des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal calculées sur le montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture sont acquises au vendeur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40,- €.

En outre, une pénalité à titre de dommages et intérêts égale à 20 % des sommes impayées sera due par l'acheteur conformément aux articles 1152 et 1226 du Code Civil.

Tous frais de recouvrement, y compris les frais de justice et d'avocat engagés par Stäubli seront susceptibles d'être portés à la charge de l'acheteur défaillant.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après une mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, Stäubli se réserve la possibilité d'exiger des garanties et/ou des conditions spéciales de règlement, et de suspendre les commandes en cours, sans que celles-ci soient pour autant annulées. Aucune retenue sur les paiements, aucune déduction sur le montant des factures, motivée ou non, n'est admise.

Les termes du paiement – s'il en a été convenu par convention particulière – ne peuvent être retardés pour quelque cause que ce soit, même en cas de litige.

Chacune des expéditions du vendeur fait l'objet d'une facturation. Lorsque le vendeur est amené à faire des expéditions fractionnées, ses factures seront payables au fur et à mesure de leur production, sans qu'il y ait lieu d'attendre la livraison complète de la commande.

Conditions générales de vente

Stäubli Electrical Connectors SAS (nommé « Stäubli »)

6. Livraison - Transport

Livraison

Le délai de livraison n'est donné qu'à titre approximatif, et ne saurait engager la responsabilité du vendeur. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, ou donner lieu au versement d'une indemnité quelconque (notamment en cas de licenciements, de chômage technique du personnel de l'acheteur ou de ses prestataires), ou l'application de pénalités de retard.

Ce délai de livraison dépend de l'approvisionnement en matière premières, du quantum des marchandises, de la marche des transports etc... tous éléments qu'il est impossible de déterminer à l'avance dans les circonstances présentes, notamment fortuits ou de force majeure.

En cas de mise à disposition, si l'acheteur ne retire pas les produits à l'endroit indiqué par lui pour la livraison, ou s'il refuse de réceptionner les produits, Stäubli est autorisé à l'expiration du délai de livraison à stocker les produits aux frais et aux risques de l'acheteur et à exiger de lui le remboursement des frais de transport et de manutention. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause.

Transport

Toutes les opérations de transport, de manutention, sont effectuées aux risques et périls du destinataire auquel il appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre les transporteurs dans le délai requis, même si l'expédition a été faite franco.

Il appartient au client de faire toutes réserves au transporteur relatives aux manquants et/ou colis détériorés dès la réception des produits. Ces réserves devront être consignées sur le document du transporteur et sur les bordereaux de livraison et notifiées au transporteur dans un délai maximum de trois (3) jours, calculé conformément à l'article L.133-3 du Code du Commerce, par lettre recommandée avec accusé de réception, copie étant adressée à Stäubli dans les mêmes

délais. La responsabilité de Stäubli ne peut en aucun cas être recherchée pour fait de destruction, avaries, pertes, vols survenus en cours de transport. La marchandise sera considérée comme réceptionnée sans réclamation dans les 90 jours suivant la facturation. Aucune preuve de livraison ne pourra être fournie au-delà de ce délai.

Le vendeur se réserve le droit du choix du mode de transport. Si l'acheteur impose un mode de transport particulier, notamment les transports en express, il doit en supporter les frais et en assumer l'entière responsabilité.

Dans le cas d'une livraison prévue initialement à l'étranger, lorsque l'acheteur décide finalement de retirer lui-même les produits à l'usine, il a l'obligation de fournir à Stäubli les documents officiels attestant de l'exportation desdits produits.

7. Transfert de propriété - Transfert de risques

A titre de clause essentielle et déterminante de tout contrat, il est entendu que le transfert de propriété des produits du vendeur, au profit de l'acheteur, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits produits.

En revanche, le transfert des risques tels que la détérioration, perte, vol, incendie, dégâts des eaux, des produits du vendeur, sera réalisé à la sortie de la marchandise des entrepôts du vendeur.

L'acheteur devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques.

A défaut de règlement intégral, l'acheteur ne pourra s'opposer à la demande de restitution des marchandises.

En cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de l'acheteur, le vendeur aura le droit de revendiquer la propriété des biens vendus conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et sur le fondement de la présente clause expressément convenue.

Les sommes déjà versées en compte resteront dans tous les cas acquises au vendeur à titre de dommages et intérêts.

8. Garantie

La garantie Stäubli s'applique uniquement aux produits livrés par Stäubli à l'acheteur, et n'est pas transférable aux tiers.

La durée de garantie du matériel vendu à l'état neuf est de 12 mois à compter de la date de mise à disposition de l'acheteur, pour une durée normale d'utilisation. Les acheteurs étant des professionnels, les vices de fabrication ne seront garantis que s'ils avaient dû normalement être décelés lors de nos contrôles.

Exception faite de la garantie des caractéristiques et spécifications techniques de Stäubli, le comportement ou le rendement d'un produit, dans le cadre d'une utilisation combinée avec d'autres produits, ou encore utilisé comme partie d'un système, n'est pas garanti par Stäubli.

La garantie s'entend à l'atelier du vendeur et est limitée à l'échange gratuit ou la réparation (dans la mesure du possible) des marchandises défectueuses, à l'exclusion de toute prestation (notamment frais de démontage et de remontage pour le changement desdites marchandises).

La garantie du vendeur ne joue que dans la mesure où les marchandises ont été utilisées conformément à leur objet, sans aucune responsabilité de sa part quant à l'emploi auquel l'acheteur les destine ; elle ne s'applique donc pas aux remplacements ou aux réparations qui seraient nécessaires par suite ;

- De détérioration ou d'accidents provenant de négligence, défaut de surveillance, d'entretien, ou d'une utilisation ou d'un montage défectueux des marchandises livrées.
- D'une mauvaise appréciation par l'acheteur de ses besoins
- D'un défaut de communication par l'acheteur d'informations nécessaires à la fabrication des marchandises ou d'une erreur dans la transmission de ces informations
- D'une réparation ou autre intervention directement sur les marchandises livrées, par une autre personne ou société que le vendeur.

La révision, le remplacement ou la modification des marchandises pendant la période de

Conditions générales de vente

Stäubli Electrical Connectors SAS (nommé « Stäubli »)

garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger ladite période.

Le vendeur ne garantit l'acheteur, au titre des vices cachés et des vices apparents pouvant affecter les produits livrés, que dans le cadre d'un remplacement des produits défectueux, ou des pièces les rendant impropres à l'usage, sans pouvoir être considéré par l'acheteur comme responsable des éventuelles conséquences dommageables que ces vices cachés ou apparents auraient pu entraîner.

Pour invoquer les dispositions de la garantie, l'acheteur est tenu d'informer Stäubli par écrit et dans le délai de garantie mentionné précédemment, des défauts présumés identifiés dans les produits, et d'en fournir la preuve. L'acheteur doit faciliter l'estimation des défauts présumés et se garder, sans accord préalable et écrit de Stäubli, de réparer le produit lui-même ou de le faire réparer par des tiers choisis.

Le vendeur ne saurait être lié par aucune autre garantie que celle énoncée ci-dessus.

9. Limitation de responsabilités

Sauf s'il en a été convenu autrement, Stäubli n'est pas responsable à l'égard du client pour tout dommage constituant une perte de production, une perte de profit, une perte d'usage, une perte de contrats ou de tout autre dommage indirect et consécutif de quelque sorte.

Il est expressément convenu que toute demande d'indemnisation pour perte découlant d'un dommage causé aux biens professionnels et services du client et basée sur la responsabilité du fait des produits défectueux est exclue.

Dans la mesure de ce que la loi applicable autorise, la responsabilité contractuelle concernant tout autre type de dommage dans le cadre de la commande n'excédera le prix contractuel du produit en question. Dans la mesure où la limitation de la responsabilité exprimée ci-dessus est considérée comme invalide selon la loi applicable, la responsabilité intégrale de Stäubli tous les cas ne pourra excéder le montant couvert par son assurance en responsabilité civile professionnelle sur les produits.

10. Réclamations et retours

Le matériel fabriqué sur mesure ne peut en aucun cas être repris ou échangé.

Pour le matériel de fabrication courante, aucun retour de matériel ou de marchandises ne devra être fait sans autorisation. En cas d'acceptation un abattement est appliqué sur le montant de la reprise.

Le matériel ou les marchandises retournées au titre de la garantie devront être annoncés par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai visé à l'article 6.2 et porter d'une façon apparente le nom et l'adresse de l'expéditeur.

L'expédition devra être effectuée franco dans l'emballage d'origine ou équivalent, s'il a été détérioré à l'ouverture. Cette expédition aura lieu aux risques et périls de l'acheteur.

11. Propriété intellectuelle

Stäubli détient tous les droits de propriété intellectuelle et de savoir-faire relatifs aux produits qu'elle vend. L'acheteur s'engage à ne pas reproduire ni à faire reproduire les marques de fabrique, les droits de conception, les brevets et autres droits de propriété intellectuelle appartenant ou concédés à Stäubli, en tout ou partie.

12. Etudes, plans et dossiers

Stäubli détient et conserve tous les droits d'auteur pour les études, dessins, documents, modèles, calculs techniques, estimations financières et informations techniques fournis à l'acheteur relatifs aux produits livrés. Aucun desdits documents ne peut être reproduit, communiqué ou cédé à un tiers. Si aucune commande n'est passée, tous les documents doivent être retournés sans délai à Stäubli.

13. Contrôle des exportations

Certains produits et la technologie et documentation associées qui sont vendues par Stäubli peuvent être soumis à des lois et réglementations nationales, étrangères ou internationales en matière de commerce et de contrôle des exportations (les « Lois sur l'Exportation »).

Tout détournement de ces Lois sur l'Exportation est interdit, et le client les respectera s'agissant de l'exportation, réexportation, revente et utilisation des

produits. Le client n'exportera ni ne réexportera, directement ou indirectement, les produits et la technologie et documentation associées, vers un pays, une entité ou une personne frappé(e) d'interdiction ou embargo. Le client n'utilisera pas les produits en relation avec des armes nucléaires, biologiques ou chimiques ou des systèmes de missiles capables d'assurer le lancement de telles armes, ou pour le développement de toute arme de destruction massive.

Si l'exportation des produits au client est soumise à autorisation, le client devra fournir dans les meilleurs délais à Stäubli toute l'assistance et l'ensemble des informations et documents requis pour obtenir les approbations, autorisations et licences officielles auprès des autorités nationales pour l'exportation concernée. En particulier le client déclarera, à la demande de Stäubli, la destination finale prévue, l'utilisateur final et la nature de l'utilisation des produits.

Dans le cas où la livraison des produits est restreinte ou interdite en raison des Lois sur l'Exportation, les droits et obligations du client seront suspendus jusqu'à l'obtention de la licence ou la levée de l'interdiction d'exportation et le contrat pourra être annulé sans aucune responsabilité ou indemnisation de la part de Stäubli.

Le client doit informer Stäubli s'il a l'intention d'exporter les produits et il est de la responsabilité du client de déclarer à Stäubli la destination finale prévue, l'utilisateur final et la nature de l'utilisation des produits. Le client est responsable au final de veiller à ce que toutes ces exportations soient entièrement conformes aux lois nationales d'exportation.

Le client reconnaît que toutes les obligations ci-dessus survivront à l'expiration du contrat.

14. Force majeure

Sont notamment considérés comme cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer : la guerre, l'émeute, l'incendie, l'épidémie, l'inondation, les défaillances techniques, les grèves, les accidents, l'impossibilité d'être lui-même approvisionné.

15. Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies durant l'exécution du contrat sont traitées dans des environnements sécurisés et conformément à la loi française applicable sur la protection des

Conditions générales de vente

Stäubli Electrical Connectors SAS (nommé « Stäubli »)

données personnelles. Le client a le droit d'accéder, de modifier, de rectifier et de supprimer ses informations personnelles sur simple demande.

16. Jurisdiction - Droit applicable

Le lieu de paiement et de juridiction est Mulhouse. Tout litige de quelque ordre ou nature qu'il soit, est de convention express de la compétence des tribunaux de Mulhouse (France) auxquels il est fait attribution exclusive de juridiction, nonobstant toutes clauses contraires pouvant figurer sur tout document émanant de l'acheteur ; les mandats ou acceptations de règlement, par chèque, traites ou autres moyens de paiement, même domiciliés ailleurs, n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de paiement et de juridiction et ce, même en cas de pluralité de défendeurs et d'appels en garantie.

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achats et de ventes qui y sont visées, seront soumises au droit français.